

CONVENTION « Chèque sport 2021» entre le CDOS du Doubs, Le CNOSF et :

 **Le club de :**

 **Discipline :** **N° d’agrément « sport » :**

Le Cdos Doubs propose une aide de prise à la licence à compter du 1er septembre 2021 pour les publics éloignés de la pratique sportive.

Seront éligibles à cette aide : les étudiants de 18 à 25 ans boursiers échelon 4 ; les adultes handicapés bénéficiaires de l’AAH âgés de 20 à 25 ans ; les familles bénéficiant de l’AAEH pour les jeunes adultes de 18 à 20 ans.

**Article 1. Le club signataire**, représenté par ……………………………………………..

 Demeurant à ……………………………………………..

/

 **Courriel lisible pour vous adresser les imprimés**

 Téléphone ……………………………………………..

**S’engage à :**

* Vérifier la validité et l’exactitude des demandes.
* Remettre les imprimés de demande de « chèque sport » à chaque bénéficiaire potentiel
* Transmettre au CDOS 25 les demandes complètes accompagnées d’une fiche récapitulative.
* Transmettre au CDOS 25 le RIB du club sous peine de non-règlement.
* Chaque club pourra transmettre 15 demandes maximum.
* Si la demande est acceptée par le CDOS, le club s’engage à retirer 10€ du tarif initial de la cotisation.

**Article 2.** Le CDOS du Doubs s’engage à :

* Fournir au club signataire les documents nécessaires au dépôt de la demande.
* Le CDOS Doubs réglera 10€ par bénéficiaire au club avant le 31/12/2021

**Article 3.** La présente convention est valable pour la saison 2021-2022.

A Besançon

Le 01/08/2021

 Le président du CDOS 25

A ……………………………………………..

Le ……………………………………………..

 Le président du club

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Tarif cotisation  | Réduction en € | Tarif après réduction |
|  | 10€ |  |

A retourner au CDOS 25 – à l’adresse suivante cdos.doubs@gmail.com ou par voie postale 52 rue de Dole 25000 Besançon